

**SÉANCE DU 17 FEVRIER 2025**

Nombre de  
conseillers  
En exercice :  
27  
Présents :  
22  
Votants :  
24

Date de  
convocation :  
11/02/2025  
Date  
d'affichage :  
11/02/2025

Numéro :  
10/2025

Le 17 février 2025, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Jérôme SABRIE – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

**Absents excusés représentés** : Marie LACAN (B. DELBRUEL) – Marie-Pierre CAMBON (F. CHINCHOLLE)

**Absents non excusés non représentés** : Xavier PETIT – Francis SALABERT – Guy INTRAN.

**Secrétaire de séance** : Michel ALBENGE

**DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX EGLISE SAINT MICHEL**

L'église Saint-Michel, propriété de la commune, est un ouvrage des XI - XII<sup>ème</sup> siècle classé monument historique. La couverture et les chénaux de l'église nécessitent un entretien et quelques réparations afin d'assurer la bonne étanchéité du bâtiment face aux intempéries et sa pérennité.

Les travaux d'entretien prévoient :

- Le grattage manuel de la couverture et l'évacuation des mousses,
- Le nettoyage des chénaux,
- L'application d'un démoissant hydrofuge

Les réparations :

- Le remplacement des tuiles cassées,
- La fourniture et la pose de joints de dilatation sur les chénaux,
- La reprise de soudures en pied de descente.

Afin de permettre l'équilibre budgétaire de l'opération, il est proposé au conseil municipal que la commune sollicite auprès du ministère de la Culture une subvention au titre de la préservation des monuments classés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le dispositif du ministère de la Culture pour les travaux sur monuments historiques
- Considérant l'exposé ci-dessus,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'entretien et de réparation de l'église Saint-Michel dont le montant est estimé à 12 900 € HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre de l'opération auprès du ministère de la Culture dans le cadre du dispositif existant pour les travaux sur monuments historiques

- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES			RECETTES		
Objet	Montant H.T	Montant T.T.C	Organisme	%	Montant T.T.C
Travaux	12 900 €	15 480 €	ETAT Ministère de la Culture	80%	10 320 €
			Autofinancement	20%	5 160 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 900 €</b>	<b>15 480 €</b>			<b>15 480 €</b>

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2025.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à cette opération.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire**  
**Elisabeth CLAVERIE**



**Le Secrétaire de séance**  
**Michel ALBENGE**